DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DE GRANDRUPT DURANT DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 18 avril 2016 et jusqu'à la fin des travaux d'extension de réseau,

- **la circulation sera interdite sauf riverains, chemin de Grandrupt, du carrefour du chemin des Lamprés au carrefour du chemin du Champ du Pair.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 avril 2016

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(88)

David VALENCE